

Génération transparence

LE COMMENTAIRE D'AUGUSTIN LANDIER ET DAVID THESMAR

Le thème de la transparence est omniprésent dans le débat public. De la gestion de la catastrophe nucléaire à la régulation financière, de l'affaire Woerth au scandale Mediator, un consensus se dessine : les opérateurs privés doivent révéler davantage d'information et une grande partie de celle-ci doit être rendue publique (données de transactions financières, conflits d'intérêts des députés, etc.). Car lorsque la régulation prend la forme d'une discussion à huis clos entre régulateur et régulé, il faut s'attendre à l'attentisme, la connivence, voire la corruption. Le tournant de la transparence est donc une chance pour la démocratie.

Pourtant, ce mouvement suscite en France de fortes réticences. Elles n'ont rien d'étonnant lorsqu'elles viennent de ceux à qui profite l'opacité. Mais souvent, ce sont des citoyens sans conflit d'intérêts qui dénoncent la « dictature de la transparence ». Ce rejet s'organise autour de trois sophismes récurrents qu'il convient de dénoncer comme tels. La transparence, c'est la fin de la vie privée : tel est le premier de ces sophismes, qui s'enracine dans notre névrose collective du fichage héritée de Vichy. Il constitue dans le débat actuel un hors-sujet complet : savoir dans quels produits votre banque a investi ou dans quelles sociétés votre député détient des participations ne vous dira pas avec qui votre voisin passe ses soirées.

Le deuxième sophisme veut que la transparence ne fasse qu'ajouter de la confusion à des débats déjà complexes. Des montagnes d'informations nouvelles ne feraient qu'obscurcir et dérouter l'esprit des citoyens... A nouveau, il s'agit d'un épouvantail rhétorique : par exemple, même si dans leur grande majorité les Français ne savent pas lire un bilan comptable, il est cru-

cial que les entreprises cotées les rendent publics. Il suffit qu'un petit nombre soient capables d'analyser l'information publiée pour que la transparence fonctionne. Ce qui est important, c'est que ce groupe d'initiés ne soit pas fermé. Or pour un grand nombre de questions de politique

ter que le sceau du secret porte les hommes politiques à la sagesse bienveillante... Plus profondément, s'il est vrai que le secret est parfois de mise dans le feu de l'action, il cesse avec le temps d'être nécessaire. Il faut alors instituer une transparence à retardement : si le secret a pu aider Sarkozy à

Dans de nombreux cas, l'intelligence collective de citoyens engagés est préférable aux comités d'experts patentés.

publique (efficacité des médicaments par exemple), l'accès à l'information est restreint à des cercles trop étroits. On peut même aller plus loin : dans de nombreux cas, l'intelligence collective de citoyens engagés est préférable aux comités d'experts patentés. Comme l'a démontré le psychologue américain Philip Tetlock, les experts surestiment la qualité de leur jugement et ne sont pas immunisés contre le conformisme.

Enfin, un troisième sophisme veut que la transparence soit nuisible car le secret est nécessaire à la bonne conduite des affaires publiques. Mis à l'abri de la pression des opinions publiques, les hommes politiques auraient, dit-on, les coudées plus franches pour négocier efficacement avec les syndicats, les puissances étrangères ou les multinationales. L'opacité délivrerait la politique de la dictature court-termiste des sondages. Pourtant, l'esprit même de la démocratie consiste plutôt à dou-

négocier la libération des infirmières bulgares, le coût de révéler les dessous de l'affaire cinq ans plus tard apparaît très faible.

Aujourd'hui, la collecte, le stockage et le traitement de l'information ne coûtent presque plus rien : l'Etat doit prendre acte de ce fait. Les arguments fallacieux sur la dictature de la transparence masquent une divergence générationnelle fondamentale que l'affaire WikiLeaks a mise à nu. Ceux qui ont été élevés à l'ombre des médias traditionnels attendent une information hiérarchisée, filtrée et prédigérée. Les jeunes générations revendiquent le droit d'accès à l'information brute. La charge de la preuve va s'inverser progressivement : les secrets et leurs avocats sont en passe de devenir l'exception.

Augustin Landier est professeur de finance à la Toulouse School of Economics et David Thesmar à HEC.